

Dammarie-lès-Lys, le 30 mars 2021

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15 mars 2021 s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 18h00 à L'ESCALE, Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine - 77000 Melun, sous la présidence de Louis VOGEL, Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.



PRESENTS

Mme Fatima ABERKANE-JOUDANI, M. Julien AGUIN, Mme Josée ARGENTIN, Mme Jocelyne BAK, M. Gilles BATTAIL (*à partir du point 3*), Mme Nathalie BEAULNES-SERENI, M. Vincent BENOIST, Mme Ouda BERRADIA, Mme Christelle BLAT, M. Noël BOURSIN, Mme Laura CAETANO, Mme Véronique CHAGNAT, M. Philippe CHARPENTIER, M. Régis DAGRON, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Henri DE MEYRIGNAC, M. Bernard DE SAINT MICHEL, M. Olivier DELMER (*à partir du point 5*), M. Wilfried DESCOLIS, Mme Nadia DIOP, M. Christopher DOMBA, M. Serge DURAND, M. Hamza ELHIYANI, Mme Michèle EULER, Mme Séverine FELIX-BORON, M. Thierry FLESCHE, M. Christian GENET, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Julien GUERIN, M. Michaël GUION, M. Christian HUS (*à partir du point 17, avant pouvoir à M. CHARPENTIER*), M. Sylvain JONNET, Mme Semra KILIC, M. Khaled LAOUITI, M. Jean-Claude LECINSE, Mme Françoise LEFEBVRE, M. Dominique MARC, M. Kadir MEBAREK (*jusqu'au point 37 puis pouvoir à M. SEGURA*), M. Henri MELLIER, M. Zine-Eddine M'JATI, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Natacha MOUSSARD, Mme Sylvie PAGES, Mme Odile RAZÉ (*jusqu'au point 18 puis pouvoir à Mme STENTELAIRE*), M. Michel ROBERT, Mme Patricia ROUCHON, M. Robert SAMYN, M. Thierry SEGURA, M. Jacky SEIGNANT, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Brigitte TIXIER, M. Alain TRUCHON, M. Franck VERNIN (*à partir du point 4*), M. Louis VOGEL, M. Lionel WALKER

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Mme Patricia CHARRETIER a donné pouvoir à M. Dominique MARC, Mme Sonia DA SILVA a donné pouvoir à Mme Séverine FELIX-BORON, M. Willy DELPORTE a donné pouvoir à Mme Françoise LEFEBVE, M. Guillaume DEZERT a donné pouvoir à Mme Odile RAZÉ (*jusqu'au point 18*), M. Denis DIDIERLAURENT a donné pouvoir à M. Serge DURAND, Mme Ségolène DURAND a donné pouvoir à M. Michaël GUION, Mme Pascale GOMES a donné pouvoir à M. Henri MELLIER, Mme Nadine LANGLOIS a donné pouvoir à Mme Sylvie PAGES, M. Paulo PAIXAO a donné pouvoir à M. Gilles BATTAIL (*à partir du point 3*), Mme Marylin RAYBAUD a donné pouvoir à M. Thierry FLESCHE, M. Arnaud SAINT-MARTIN a donné pouvoir à M. Julien GUERIN, Mme Djamila SMAALI-PAILLE a donné pouvoir à Mme Bénédicte MONVILLE, M. Pierre YVROUD a donné pouvoir à Mme Christelle BLAT

ABSENTS EXCUSES

M. Romaric BRUIANT, M. Jérôme GUYARD, Mme Aude LUQUET, Mme Aude ROUFFET, M. Mourad SALAH.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Vincent BENOIST



Le Conseil Communautaire a :

1. désigné M. Vincent BENOIST en qualité de Secrétaire de séance.

2. à l'unanimité, avec 62 voix Pour et 2 Abstentions, approuvé le projet de compte-rendu de la séance du 11 février 2021.

3. pris acte du compte-rendu des décisions du Bureau Communautaire du 18 mars 2021.

4. pris acte du compte-rendu des décisions du Président.

5. à la majorité, avec 62 voix Pour et 6 voix Contre, définit l'intérêt communautaire en matière de création et de réalisation d'opérations d'aménagement portant sur le quartier centre gare à Melun.

Un point d'information sur les indemnités des élus est communiqué.

6. à l'unanimité, avec 60 voix Pour et 8 Abstentions, arrêté le compte de gestion du budget principal 2020 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur.

7. à l'unanimité, avec 60 voix Pour et 8 Abstentions, arrêté le compte de gestion du budget annexe assainissement 2020 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur.

8. à l'unanimité, avec 60 voix Pour et 8 Abstentions, arrêté le compte de gestion du budget annexe SPANC 2020 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur.

9. à l'unanimité, avec 60 voix Pour et 8 Abstentions, arrêté le compte de gestion du budget annexe « Les Prés d'Andy » 2020 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur.

10. à l'unanimité, avec 60 voix Pour et 8 Abstentions, arrêté le compte de gestion du budget annexe eau potable 2020 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur.

Le Président ayant quitté la salle, M. Franck VERNIN est désigné en qualité de Président de séance.

11. à la majorité, avec 57 voix Pour, 8 voix Contre, 2 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, donné acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget principal ; arrêté définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement ; approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 et déclaré toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

12. à la majorité, avec 57 voix Pour, 6 voix Contre, 4 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, donné acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe assainissement ; arrêté définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement, approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 et déclaré toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

13. à la majorité, avec 57 voix Pour, 6 voix Contre, 4 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, donné acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2020 du budget annexe SPANC ; arrêté définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement ; approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 et déclaré toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

14. à la majorité, avec 57 voix Pour, 6 voix Contre, 4 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, donné acte de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe « Les Prés d'Andy » ; arrêté définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement ; approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 et déclaré toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

15. à la majorité, avec 57 voix Pour, 6 voix Contre, 4 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, donné acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2020 du budget annexe eau potable ; arrêté définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement ; approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 et déclaré toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

16. à la majorité, avec 60 voix Pour, 2 voix Contre et 6 Abstentions, décidé d'affecter en réserves (Art. 1068) : 6 436 462,75€ et de conserver en section d'exploitation (Art.002) : 4 967 503,38€ concernant le budget principal.
17. à la majorité, avec 60 voix Pour, 3 voix Contre et 5 Abstentions, décidé de conserver en section d'exploitation (Art 002) : 2 556 272,58 € concernant le budget annexe assainissement.
18. à la majorité, avec 59 voix Pour, 3 voix Contre et 6 Abstentions, décidé d'affecter en réserves (Art. 1068) : 609 853,80 € et de conserver en section d'exploitation (Art 002) : 264 567,90 € concernant le budget annexe eau potable.
19. à la majorité, avec 57 voix Pour et 10 voix Contre, adopté le budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et décidé de créer l'opération n° 83 « requalification-extension CHAMLYS ».
20. à la majorité, avec 57 voix Pour, 8 voix Contre et 2 Abstentions, adopté le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
21. à la majorité, avec 57 voix Pour, 8 voix Contre et 2 Abstentions, adopté le budget primitif 2021 du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
22. à la majorité, avec 57 voix, 8 voix Contre et 2 Abstentions, adopté le budget primitif 2021 du budget annexe « Parc d'Activités des Près d'Andy » de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
23. à la majorité, avec 57 voix Pour et 10 voix Contre, adopté le budget primitif 2021 du budget annexe eau potable de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
24. à l'unanimité, avec 67 voix Pour, décidé de constituer sur le budget annexe assainissement une provision pour risques pour un montant total de 102 627,25 € au titre de 2021.
25. à l'unanimité, avec 59 voix Pour et 8 Abstentions, décidé de refacturer les charges du budget principal au budget annexe assainissement.
26. à la majorité, avec 58 voix Pour, 2 voix Contre et 7 Abstentions, décidé d'adopter les critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire 2021.
27. à la majorité, avec 59 voix Pour, 2 voix Contre et 6 Abstentions, fixé le montant de la dotation de solidarité communautaire au titre de l'année 2021 à la somme de 3 713 638 €.
28. à l'unanimité, avec 63 voix Pour et 4 Abstentions, décidé de conserver, pour 2021, les taux votés depuis 2017, soit :
- Cotisation foncière des entreprises : 25,12 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,35 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 0,54 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 3,09 %.
29. à la majorité, avec 57 voix Pour, 6 voix Contre et 4 Abstentions, décidé de fixer pour 2021, les taux suivants pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :
- Pour la zone 1 : 11,48% (Limoges-Fourches et Lissy)
Pour la zone 2 : 7,90% (les autres communes de la CAMVS)
30. à l'unanimité, avec 61 voix Pour et 6 Abstentions, décidé de réviser les Autorisations de Programme et la répartition des Crédits de Paiements des AP/CP - exercice 2021 et créé l'autorisation de programme n° 54 « Requalification-extension Chamlys » pour un montant de 3 650 000 €.
31. à l'unanimité, avec 67 voix Pour, décidé d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par le régisseur titulaire de la régie d'avance pour le déficit constaté de 300€ et décidé que la CAMVS prendra en charge la dépense correspondante afin d'apurer le déficit de la régie de recettes et d'avances.

32. à l'unanimité, avec 67 voix Pour, approuvé la cession d'un terrain situé parc d'activités "Les Près d'Andy" à Saint-Germain-Laxis à la société "EZO BAT".
33. à l'unanimité, avec 67 voix Pour, approuvé la cession d'un terrain situé parc d'activités "Les Près d'Andy" à Saint-Germain-Laxis à la société "PREMIUM GOODS".
34. à l'unanimité, avec 56 voix Pour, 8 Abstentions et 3 ne participent pas au vote, approuvé l'entrée au capital de la société publique locale Melun Val de Seine Aménagement des communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et Boissettes.
35. à l'unanimité, avec 63 voix Pour et 4 Abstentions, approuvé l'adhésion de la commune de Breuillet au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivière et du Cycle de l'eau (SIARCE) au titre de la compétence Mobilité propre.
36. à l'unanimité, avec 64 voix Pour et 3 Abstentions, adopté les nouveaux statuts du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau (SIARCE).
37. à la majorité, avec 58 voix Pour, 6 voix Contre et 3 Abstentions, entériné le schéma de principe du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare à Melun.
38. à la majorité, avec 60 voix Pour, 3 voix Contre et 4 Abstentions, approuvé le protocole opérationnel entre SNCF G&C, ICF la Sablière, la CAMVS et en présence d'IDFM, concernant l'acquisition des deux immeubles, rue Séjourné à Melun (Résidence des Cheminots), en vue de leur démolition pour la réalisation du nouveau passage souterrain de la gare de Melun.
39. à l'unanimité, avec 61 Pour et 6 Abstentions, décidé la mise en place du dispositif « Permis de louer » sur la commune de Dammarie-les-Lys.
40. à l'unanimité, avec 61 Pour et 6 Abstentions, décidé de fixer les tarifs pour les stages sport passion 2021.
- 41 pris acte de la présentation du rapport annuel d'activité - 2019/2020 - de la patinoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
42. à la majorité, avec 59 voix Pour, 6 voix Contre et 2 Abstentions, fixé les conditions de recrutement sur certains emplois permanents.
43. à l'unanimité, avec 67 voix Pour, décidé la création d'un emploi permanent à temps complet d'inspecteur de salubrité et décidé la modification du tableau des effectifs.
44. à l'unanimité, avec 67 voix Pour, approuvé le versement d'une indemnité communautaire pour les étudiants en professions médicales (médecine, chirurgie dentaire) inscrits à l'antenne de Melun, à partir de la 2ème année d'études et jusqu'à la fin de la 6ème année d'un montant mensuel de 600 € sur une période de 10 mois par an pendant une durée de 5 ans maximum, en contrepartie d'un engagement d'installation sur le territoire intercommunal après obtention du doctorat pour une durée de 5 années.

La séance a été levée à 23h20

Le présent compte-rendu est affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Louis Vogel
Maire de Melun

